

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DEL'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI BENNOUR
CERCLE DE ZEMAMRA
CAIDAT DE LGHARBIA
COMMUNE TERRITORIALE DE LGHARBIA
DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX
BUREAU TECHNIQUE

Extrait du procès-verbal de la séance d'appel d'offres Ouvert SIMPLIFIE

N° : 06/2026/CT

Reference : suite à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1689-23 du 14 hija 1444 (3 juillet 2023) pris pour l'application de l'article 153 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics **(B.O version Fr n° : 7222)**

Objet : L'achat de Petits Matériels, de Produit de Nettoyage, de matériel d'entretien, de Petits Matériels pour Pavoisement, de fourniture pour matériels technique et informatique, d'habillement des agents y ayant droit et de fournitures de bureau , Au Profit de la Commune Territoriale de Lgharbia.

Maître d'ouvrage : COMMUNE TERRITORIALE DE LGHARBIA

Date d'ouverture des plis: 27/07/2026 1^{er} séance et 18/08/2026 2^{eme} séance

Lieu d'ouverture des plis: dans la salle de réunion de la commune Territoriale de lgharbia , sis au centre de lgharbia

Journal ayant publié l'avis de publicité, avec indication de la date :

1. LIBERATION : N° : 10844 du 14/07/2026 Page 15
2. INSERTION PORTAIL (www.marchespublics.gov.ma) M.M.P: en date du : 14/07/2026 10:07 min

Liste des concurrents ayant déposé leurs plis Electroniquement :

CONCURRENTS	TYPE DE DEPOT
Concurrent 1 : la société : SOULAY NEGOCE	Electronique
Concurrent 2 : la société : SAFM BUSINESS SARL AU	Electronique
Concurrent 3 : la société : BRYCSON CONSTRUCT SARL AU	Electronique
Concurrent 4 : la société : BRICO FIRST SERVICES Sarl	Electronique
Concurrent 5 : la société : FIKRI NEGOCE SARL AU	Electronique
Concurrent 6 : la société : O.S .ZAD TRAV - SARL AU	Electronique
Concurrent 7 : la société : ELAMRY INDUSTRY SARL AU	Electronique
Concurrent 8 : la société : HM2I SARL AU	Electronique
Concurrent 9 : la société : ZIN 2M TRAV SARL AU	Electronique
Concurrent 10 : la société : PANET SARL AU	Electronique
Concurrent 11 : la société : AFAK TRADE COMPANY SARL	Electronique
Concurrent 12 : la société : UNIVERS NEGORTA SARL AU	Electronique
Concurrent 13 : la société : STE MEK 24 NEGOCE sarl	Electronique
Concurrent 14 : la société : ILYA BATIMENT SARL AU	Electronique
Concurrent 15 : la société : TECHNIXIA TRADING SARL AU	Electronique
Concurrent 16 : la société : HYGIENE -NATURE	Electronique
Concurrent 17 : la société : SANI -TATA -SARL	Electronique
Concurrent 18 : la société : SAJID -SMART- SARL AU	Electronique
Concurrent 19 : la société : STARTLUX -SARL	Electronique

Concurrent 20 : la société : SANI HOUD SARL	Electronique
Concurrent 21 : la société : Y.S GLOBAL (SARL AU)	Electronique
Concurrent 22 : la société : SALKOUS SARL	Electronique
Concurrent 23 : la société : HAJ NEGTRA SARL AU	Electronique

A – Liste des concurrents admis sans réserves :

- la société : STE SOULAY NEGOCE
- la société : Y.S GLOBAL SARL AU
- la société : FIKRI NEGOCE SARL AU
- la société : SALKOUS SARL

B –Liste des concurrents admis avec réserve :

<u>Concurrents</u>	<u>Objet de la réserve</u>
la société : SAFM BUSINESS SARL AU la société : BRYCSON CONSTRUCT SARL AU la société : BRICO FIRST SERVICES Sarl la société : O.S .ZAD TRAV - SARL AU la société : ZIN 2M TRAV SARL AU la société : SANI TATA la société : SAJID SMART la société : STARTLUX - SARL – AU la société : SANI HOUD	• Non-inclusion et intégration des données et informations requises à la deuxième page du CPS .
la société : ELAMRY INDUSTRY SARL AU la société : HM2I SARL AU la société : HAJ NEGTRA SARL AU la société : AFAK TRADE COMPANY SARL la société : UNIVERS NEGORTA SARL AU la société : STE MEK 24 NEGOCE sarl la société : ILYA BATIMENT SARL AU la société : TECHNIXIA TRADING SARL AU	• Non-inclusion et intégration des données et informations requises à la deuxième page du CPS . • Le cachet de l'entreprise doit obligatoirement être apposé sur la dernière page du CPS et du RC, dans la case réservée

C – Liste des concurrents non admis

<u>Concurrents écartés</u>	<u>Motifs d'écartement</u>
la société : HYGIENE –NATURE (MAG N° 2 DR AIT MESSAOUD HARBIL-MARRAKECH)	La société concernée n'a pas fourni l'extrait des statuts de la société exigé par les dispositions de l'article 28)I)A)a) du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics ainsi que par l'article 5 .1)1-a) du Règlement de la consultation. Cette pièce constitue un document requis au titre du dossier administratif.
la société : PANET SARL AU (IMM-M – APPT – 15 –AL HANAE- NAIM-7- MEKNES).	La déclaration sur l'honneur présentée par la société PANET SARL AU comporte les informations d'une autre société, à savoir : STE HAJ NEGTRA SARL AU .

Offres financières

A - La liste des concurrents :

<u>CONCURRENTS</u>	<u>MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENTS AVANT RECTIFICATION EN DH TTC</u>	<u>MONTANT DES ACTES D'ENGAGEMENTS RECTIFIES EN DH TTC</u>
la société : STE SOULAY NEGOCE	286 863,10	287 782,70
la société : SAFM BUSINESS SARL AU	342 602,90	342 602,90

la société : BRYCSON CONSTRUCT SARL AU	342 602,90	342 602,90
la société : BRICO FIRST SERVICES Sarl	289 687,40	289 687,40
la société : FIKRI NEGOCE SARL AU	341 593,60	341 593,60
la société : O.S .ZAD TRAV - SARL AU	298 998.89	298 999,82
la société : ELAMRY INDUSTRY SARL AU	298 222,70	298 222,70
la société : HM2I SARL AU	300 574,64	300 574,64
la société : ZIN 2M TRAV SARL AU	297 001,37	297 002,30
la société : AFAK TRADE COMPANY SARL	342 457,70	342 457,70
la société : UNIVERS NEGORTA SARL AU	342 572,90	342 572,90
la société : MEK 24 NEGOCE sarl	342 568,10	342 568,10
la société : ILYA BATIMENT SARL AU	304 999,38	304 999,38
la société : TECHNIXIA TRADING SARL AU	302 189,84	302 189,84
la société : SANI -TATA -SARL	342 602,90	342 602,90
la société : SAJID –SMART- SARL AU	342 602,90	342 602,90
la société : STARTLUX -SARL	342 602,90	342 602,90
la société : SANI HOUD SARL	342 602,90	342 602,90
la société : Y.S GLOBAL (SARL AU)	342 127,60	342 127,60
la société : SALKOUS SARL	341 707,60	341 707,60
la société : HAJ NEGTRA SARL AU	342 568,10	342 568,10

B - La liste des concurrents admis avec réserve :

<u>Concurrents</u>	<u>Objet de la réserve</u>
la société : STE SOULAY NEGOCE	- Inscrire le montant TVA 7% en chiffres et en toutes lettres dans l'acte d'engagement - Il convient également de rectifier le montant total, en le portant de 286 863.10 dirhams à 287 782.70 dirhams.
la société : BRYCSON CONSTRUCT SARL AU la société : SAFM BUSINESS SARL AU	Inscrire le montant TVA 7% en chiffres et en toutes lettres dans l'acte d'engagement.
la société : O.S .ZAD TRAV - SARL AU	- Inscrire le montant TVA 7% en chiffres et en toutes lettres dans l'acte d'engagement - Il convient également de rectifier le montant total, en le portant de 298 998.89 dirhams à 298 999,82 dirhams.
la société : ZIN 2M TRAV SARL AU	- Inscrire le montant TVA 7% en chiffres et en toutes lettres dans l'acte d'engagement - Il convient également de rectifier le montant total, en le portant de 297 001.37 dirhams à 297 002.30 dirhams

C- La liste des concurrents admis sans réserve :

la société : BRICO FIRST SERVICES Sarl
la société : FIKRI NEGOCE SARL AU
la société : ELAMRY INDUSTRY SARL AU
la société : HM2I SARL AU
la société : AFAK TRADE COMPANY SARL



la société : UNIVERS NEGORTA SARL AU

la société : MEK 24 NEGOCE sarl

la société : ILYA BATIMENT SARL AU

la société : SANI -TATA -SARL

la société : SAJID –SMART- SARL AU

la société : STARTLUX -SARL

la société : SANI HOUD SARL

la société : Y.S GLOBAL (SARL AU)

la société : SALKOUS SARL

la société : HAJ NEGTRA SARL AU

la société : TECHNIXIA TRADING SARL AU

D- La liste des concurrents écartés : néant

<u>Concurrents</u>	<u>Montant des actes d'engagements en dh TTC</u>	<u>Ecart / Estimation</u>
la société : STE SOULAY NEGOCE	287 782,70	+0,77 %
la société : SAFM BUSINESS SARL AU	342 602,90	+19,96 %
la société : BRYCSON CONSTRUCT SARL AU	342 602,90	+19,96 %
la société : BRICO FIRST SERVICES Sarl	289 687,40	+1,43 %
la société : FIKRI NEGOCE SARL AU	341 593,60	+19,61 %
la société : O.S .ZAD TRAV - SARL AU	298 999,82	+4,69 %
la société : ELAMRY INDUSTRY SARL AU	298 222,70	+4,42 %
la société : HM2I SARL AU	300 574,64	+5,24 %
la société : ZIN 2M TRAV SARL AU	297 002,30	+3,99 %
la société : AFAK TRADE COMPANY SARL	342 457,70	+19,91 %
la société : UNIVERS NEGORTA SARL AU	342 572,90	+19,95 %
la société : MEK 24 NEGOCE sarl	342 568,10	+19,95 %
la société : ILYA BATIMENT SARL AU	304 999,38	+6,79 %
la société : TECHNIXIA TRADING SARL AU	302 189,84	+5,81 %
la société : SANI -TATA -SARL	342 602,90	+19,96 %
la société : SAJID –SMART- SARL AU	342 602,90	+19,96 %
la société : STARTLUX -SARL	342 602,90	+19,96 %
la société : SANI HOUD SARL	342 602,90	+19,96 %
la société : Y.S GLOBAL (SARL AU)	342 127,60	+19,79 %
la société : SALKOUS - SARL	341 707,60	+19,65 %
la société : HAJ NEGTRA SARL AU	342 568,10	+19,95 %

La commission a déterminé, ensuite, le Prix de Référence qui est de : **305 433,49**

La commission a procédé ensuite au classement des offres des concurrents suivant les critères fixés au règlement de consultation.

Ce classement a donné les résultats suivants :

<u>N° d'ordre</u>	<u>Concurrents</u>	<u>Montant des actes d'engagements en dh TTC</u>	<u>Ecart / Prix de Référence</u>
01	la société : ILYA BATIMENT SARL AU	304 999,38	-0,14 %
02	la société : TECHNIXIA TRADING SARL AU	302 189,84	-1,06 %
03	la société : HM2I SARL AU	300 574,64	-1,59 %
04	la société : O.S .ZAD TRAV - SARL AU	298 999,82	-2,11 %
05	la société : ELAMRY INDUSTRY SARL AU	298 222,70	-2,36 %
06	la société : ZIN 2M TRAV SARL AU	297 002,30	-2,76 %
07	la société : BRICO FIRST SERVICES Sarl	289 687,40	-5,16 %

08	la société : STE SOULAY NEGOCE	287 782,70	-5,78 %
09	la société : FIKRI NEGOCE SARL AU	341 593,60	+11,84 %
10	la société : SALKOUS SARL	341 707,60	+11,88 %
11	la société : Y.S GLOBAL (SARL AU)	342 127,60	+12,01 %
12	la société : AFAK TRADE COMPANY SARL	342 457,70	+12,12 %
13	la société : MEK 24 NEGOCE sarl	342 568,10	+12,16 %
14	la société : HAJ NEGTRA SARL AU	342 568,10	+12,16 %
15	la société : UNIVERS NEGORTA SARL AU	342 572,90	+12,16 %
16	la société : SANI -TATA -SARL	342 602,90	+12,17 %
17	la société : SAJID –SMART- SARL AU	342 602,90	+12,17 %
18	la société : STARTLUX -SARL	342 602,90	+12,17 %
19	la société : SANI HOUD SARL	342 602,90	+12,17 %
20	la société : BRYCSON CONSTRUCT SARL AU	342 602,90	+12,17 %
21	la société : SAFM BUSINESS SARL AU	342 602,90	+12,17 %

L'offre la plus avantageuse est l'offre présentée :

par : la Société : ILYA BATIMENT SARL AU, adresse du domicile élu (MAG AU RDC N°1 N E 14 LOTISSEMENT AMINE -MEKNES) , (Ceci conformément aux dispositions de l'article 44 § A) du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics , (Offre la plus proche du prix de référence par défaut).

Concurrent retenu :

Concurrents	Montants de l'offres
la société : ILYA BATIMENT SARL AU	304 999,38 TTC

Justification du choix de l'attributaire :

L'offre à proposer au maître d'ouvrage par le concurrent est la plus proche du prix de référence par défaut est considérée donc l'offre la plus avantageuse et la mieux-disante , (Ceci conformément aux dispositions de l'article 44 § A) du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Date d'achèvement des travaux de la commission : 18/08/2026

Le Maitre d'ouvrage (Président de la commune .T. de Lgharbia)



Le Président
Bouchaib BARDAN